

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Renens

Séance du 14 mai 2020

Présidence de M. Vito Vita

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 69-2020 de la Municipalité du 20 avril 2020,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 1'000'000.- TTC au titre de subvention à l'investissement en faveur de la Fondation Inartis pour les travaux d'aménagement des locaux du projet Station R dans le bâtiment Mayer et Soutter.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte N° 1070.5006.5620 – Subvention d'investissement – projet Station R « Fondation Inartis ».

Elle sera amortie en 10 ans, selon l'article 17 du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

ACCEPTE de porter aux budgets 2021 à 2024, soit quatre ans au minimum, le mandat lié au délégué à la promotion économique d'un montant de CHF 135'000.- TTC annuel, soit sur quatre ans un total de CHF 540'000.- TTC, compte N° 1070.3185.02 – Promotion économique – honoraires et frais d'expertises.

ACCEPTE de porter aux budgets 2021 à 2024, soit quatre ans au minimum, la subvention de garantie de déficit en faveur de la Fondation des Ateliers de la Ville de Renens d'un montant maximum de CHF 100'000.- TTC annuel, soit sur quatre ans un total de CHF 400'000.- TTC au maximum, compte N° 1050.3658.00 – Ateliers de la Ville de Renens – couverture de déficit frais de fonctionnement.

Ainsi délibéré en séance du 14 mai 2020

Le Président:

Vito Vita



La Secrétaire:

Yvette Charlet